

# Biocontrôle

**Ils relèvent le défi**

**dans les espaces  
végétalisés et les  
infrastructures**

Le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (MASA) réalise une série de webinaires dédiés au biocontrôle en donnant la parole aux acteurs de terrain. À l'occasion de celui dédié aux jardins, espaces végétalisés et infrastructures (JEVI) et diffusé le 14 mars 2024, les participants ont pu constater le besoin de continuer la R&D.



Le biocontrôle s'appuie sur des mécanismes naturels pour protéger les cultures. « Le biocontrôle est un ensemble d'approches de protection des végétaux s'appuyant sur la prévention et les régulations naturelles », explique Odile Colnard, cheffe de projet sur les politiques incitatives dans le domaine végétal au ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (MASA), en introduction d'un webinaire organisé le 14 mars 2024. Les agents et produits de biocontrôle recouvrent les macro-organismes et des catégories de produits phytopharmaceutiques spécifiques : les micro-organismes, les médiateurs chimiques - comme les phéromones et les kairomones - ainsi que des substances naturelles d'origine végétale, animale ou minérale.

## L'usage du biocontrôle progresse chaque année

« Les JEVI sont soumis à un contexte législatif et réglementaire très particulier, qui a fortement influencé l'usage des produits de biocontrôle, indique Dominique Poujeaux, chargé de mission JEVI au ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires. Depuis la loi Labbé et l'arrêté du 15 janvier 2021, une grande part des usages des produits phytopharmaceutiques sont interdites, sauf pour ceux qui s'utilisent en agriculture biologique, les produits de biocontrôle et ceux à faible risque ». Dès 2014, la loi Labbé encadre

l'usage des produits phytopharmaceutiques pour les personnes publiques et les lieux publics. Espaces verts, promenades, forêts puis parc d'attractions, camping, cimetières deviennent des lieux où les produits chimiques de synthèse ne sont plus autorisés. Cette interdiction s'étend ensuite aux particuliers à partir de 2019. « Cela représentait les deux tiers des volumes utilisés dans les JEVI, continue Dominique Poujeaux. Le biocontrôle est devenu la seule solution pour les jardiniers amateurs. » Des usages restent autorisés pour les infrastructures et zones privées ou publiques non accessibles au public, ainsi que pour les pelouses sportives de haut niveau<sup>1</sup> (jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2025). Des dérogations peuvent également s'appliquer : voirie routière et pistes d'aéroport en cas de danger, traitements de lutte obligatoire imposés par le Code rural et de la pêche maritime ou pour préserver le patrimoine biologique ou historique. Depuis 2008, les quantités de produits phytopharmaceutiques utilisés ont été réduites de près de 95 %.

## Maintenir la biodiversité pour favoriser l'auto-gestion

Anthony Coué, chef jardinier au Château de Villandry (37), rappelle qu'avec 350 000 visiteurs à l'année, la beauté des jardins doit être permanente. « Nous n'utilisons plus d'herbicides, ni d'insecticides et de fongicides depuis quinze ans, explique-t-il. Nous nous focalisons sur le bien-être de

1. les terrains de grands jeux, les pistes d'hippodromes et les terrains de tennis sur gazon, dont l'accès est réglementé, maîtrisé et réservé aux utilisateurs ; les golfs et les practices de golf, uniquement s'agissant des départs, greens et fairways.

la plante, ce qui implique de regarder aussi bien le sol, que l'eau ou la biodiversité. Notre objectif consiste à préserver la biodiversité. Nous avons par exemple introduit des larves de coccinelles contre les pucerons des pommiers et des poiriers. Après trois ans, le système s'auto-gère, c'est-à-dire que nous restons uniquement en surveillance : si la population de pucerons devient trop importante, nous coupons les branches les plus attaquées. »

### Un manque de R&D

Rémy Dorbeau, directeur du Golf de Chantilly et président de l'AGREF (Association Française des Personnels d'Entretien de Terrains de Golf) valorise lui-aussi la biodiversité présente. « Nous réalisons un entretien pointu des gazons tout en respectant et, surtout, en valorisant tout ce que nous apportent les espaces naturels qui se situent autour des gazons. Ils abritent des cortèges d'auxiliaires très utiles pour la gestion des terrains de golf. » La lutte intégrée est l'objectif principal, avec un adage bien connu des gestionnaires : moins on intervient, mieux c'est. Les alternatives ne sont pas légion. « Nous représentons un petit marché, il faut inciter les firmes à investir davantage dans notre

filière pour que nous puissions disposer de produits de biocontrôle. Nous avons aujourd'hui deux leviers pour utiliser des produits non encore homologués : la dérogation de 120 jours grâce à l'article 53 du Règlement 1107/2009 (CE) et la reconnaissance transversale, du fait de l'article 51 du Règlement 1107/2009 (CE). »

L'absence d'alternative peut également venir de la difficulté à industrialiser une solution efficace à petite échelle. C'est le cas par exemple pour SNCF RESEAU dont l'enjeu consiste notamment à gérer la flore spontanée sur et aux abords de plus de 30000 km de voies. « Suite aux Egalim en 2018, nous nous sommes engagés à sortir du glyphosate en trois ans, explique Jean-Pierre Pujols, responsable du pôle maîtrise de la végétation. Pour tenir l'échéance de 2021, nous n'avons trouvé qu'une solution conventionnelle. » En cause notamment, le besoin d'industrialiser l'efficacité biocontrôle, car le traitement s'effectue par train roulant à 60 km/h. « Il s'agit d'une association d'acide pélagronique, substance biocontrôle, avec un anti-germinatif phytopharmaceutique », détaille Christophe Haissant, expert désherbage et produits phytosanitaires. L'efficacité de traitement à

## À RETENIR !

par **Maxime Guérin**,  
chargée de mission chez Plante et Cité

- Le biocontrôle regroupe un ensemble de leviers actionnables avec des produits et agents à mobiliser en complément d'autres mesures prophylactiques préalables ;
- L'innovation naît de la contrainte : l'interdiction des produits phytopharmaceutiques conventionnels invite à être créatif dans les JEVI ;
- Au regard des enjeux JEVI et de leurs liens potentiels sur des activités productives agricoles (espaces d'expérimentation, refuge pour des auxiliaires comme pour des ravageurs ou la flore spontanée), il faut continuer de soutenir l'acquisition de matériel et la recherche de solutions alternatives ;
- Les professionnels de terrain doivent monter en compétences sur l'observation et la reconnaissance des ravageurs, des auxiliaires et des mécanismes écologiques associés, à travers des retours d'expériences, l'intégration dans des réseaux et des formations.

60 km/h ne constitue pas le seul obstacle, le délai de rentrée aussi. « Avec notre solution actuelle, nous devons attendre un délai de 24h, quand le glyphosate permettrait de revenir après six heures seulement, continue Jean-Pierre Pujols. C'est une cadence incompatible avec l'exploitation quotidienne du réseau. » ■

### POUR ALLER PLUS LOIN

- [Approfondir la Loi Labbé](#) ;
- [Visionner les replays des webinaires « Biocontrôle : ils relèvent le défi »](#) ;
- [Consulter EcophytoPRO](#) : la référence des gestionnaires d'espaces verts ; /
- [S'autoformer gratuitement sur la gestion intégrée en JEVI](#)
- [Formation AGIFOR](#) : Maîtriser tous les éléments de la protection intégrée des gazons pour la réduction des intrants chimiques.